

CONDITIONS PARTICULIERES D'ADHESION A GV LES NARCISSES :

1. DESCRIPTION DES DIFFERENTS COURS ET INSCRIPTION :

a. Cours généraux : (§ programme général)

- **Gym 'Pluriel** : 23 cours de gymnastiques du lundi au vendredi pendant une période de 36 semaines, accessibles moyennant une cotisation unique et forfaitaire pour la saison.
- **Section Tonique** : 17 cours de gymnastiques toniques du lundi au vendredi à la salle du "Radar" pendant une période de 39 semaines, accessibles moyennant une cotisation forfaitaire pour la saison.
Un accès à la salle "cardio" sera possible pendant les heures de cours pour les adhérents à la Section Tonique, et ceci dans la limite des places disponibles en raison du nombre limité d'appareils.

b. Cours spécifiques : (§ programme général)

- **Aquagym** : 5 cours de 45 mn ou 1 heure suivant l'horaire hebdomadaire.
Ces cours étant en général complets, les inscriptions en ligne ne sont possibles qu'après un pré-accord du bureau de GV Les Narcisses.
Une inscription en liste d'attente est possible. Dans ce cas, veuillez en faire la demande en remplissant le formulaire et la partie commentaire / observation en fin de celui-ci.
- **Gyms chinoises** : 3 cours par semaine. Chaque cours de 1 H fait l'objet d'une cotisation spécifique.
- **Country Line Dance** : 1 cours de 1 H par semaine. Ce cours fait l'objet d'une cotisation spécifique.
- **Marche-active** : 1 cours de 2 H par semaine. Ce cours fait l'objet d'une cotisation spécifique.
- **Danses** : 2 cours de 1 H par semaine. Ces cours font l'objet d'une cotisation spécifique.

c. Licence :

La licence EPGV reste obligatoire quelle que soit la période d'inscription. Elle est valable pour la saison en cours uniquement. Elle peut être prise dans un autre club affilié à la Fédération EPGV, dans ce cas une justification devra être apportée au moment de l'inscription.

2. FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

Le formulaire contient tous les éléments nécessaires à la gestion de votre adhésion.

Il doit être soigneusement rempli, et contenir des informations exactes. Ces informations doivent nous permettre en particulier la prise de la licence, d'effectuer les contrôles dans les cours, de vous contacter pour vous informer ou de vous joindre en cas de problème particulier.

Le fait de valider le formulaire d'inscription est un engagement vis-à-vis de l'Association GV LES NARCISSSES.

Si après inscription, vous décidez pour des raisons personnelles de ne plus suivre les cours sélectionnés, vous devez prévenir l'Association sans retard. Les cotisations restent dues sauf cas spécifiques tels que maladie, accident, ou événement exceptionnel.

Un remboursement des cotisations pourra être effectué suivant décision soumise à l'approbation du bureau de GV LES Narcisses.

La licence prise après inscription auprès de la Fédération EPGV n'est pas remboursable.

3. PAIEMENTS :

- a) Les paiements correspondants au montant de l'adhésion, licence incluse, sont à effectuer **au plus tard un mois après le début des cours, soit à fin septembre** pour les inscriptions réalisées en début de saison.

Pour les inscriptions réalisées en cours de saison, le paiement de la cotisation doit être effectué en même temps que l'inscription.

- b) Pour les inscriptions effectuées en début de saison, le paiement pourra être fractionné en 3 échéances. Les 3 chèques sont à remettre à l'inscription et le total doit correspondre au global de la cotisation et de la licence. (Pas de décimale lors du fractionnement).

- c) Les 3 chèques seront mis à l'encaissement le 15 de chaque mois sans information particulière de la part de l'Association. L'adhérent devra prévoir un solde suffisant pour éviter tout refus bancaire.

- d) Plusieurs moyens de paiement sont mis à votre disposition :

- Par virement bancaire : il suffit d'enregistrer le numéro IBAN de GV Les NARCISSSES auprès de votre banque pour pouvoir effectuer des virements externes.

Le numéro IBAN vous sera communiqué dans le courriel de confirmation que vous allez recevoir après validation du formulaire, ou sur simple demande au bureau GV.

Le virement bancaire est en général gratuit, il est programmable vous offrant ainsi la possibilité de choisir votre date de règlement. Le numéro IBAN peut servir sur plusieurs années et permettre tous les règlements vis-à-vis de votre Association (loisirs par exemple).

Pour chaque virement, vous devrez noter le nom / prénom des personnes pour qui vous payez ainsi que l'objet du virement.

- Par carte bancaire : directement sur le site d'inscription en cochant ce choix.

Vous avez la possibilité de payer par carte bancaire en une fois ou en 3 fois.

En une fois, le débit du total est immédiat, en 3 fois vous serez prélevé d'un 1/3 sur 3 mois consécutifs.

Suivant votre banque, vous pourrez être amené à effectuer une double vérification avec votre numéro de portable enregistré auprès de votre banque.

- Par chèque bancaire : avec 1 chèque ou 3 chèques maximum pour les paiements fractionnés. Les chèques doivent être mis à l'ordre de GV Les Narcisses, et ne pas être antidatés.

- Nota : les paiements en espèces ne sont pas acceptés.

- Par chèques vacances ou coupons Sports de l'ANCV.

Attention, ce paiement est réservé pour les inscriptions réalisées pendant le 1^{er} trimestre.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ANCV applique des frais supplémentaires sur tous remboursements de Chèques Vacances ou Coupons Sports vis-à-vis de votre Association.

En conséquence, pour compenser ces nouveaux frais, un montant forfaitaire de 4 € sera à rajouter à votre total de cotisation pour tout paiement partiel ou global avec Chèques Vacances ou Coupons Sports.

- Paiement par carte PASS Région pour les moins de 25 ans. Ce paiement peut venir compléter une autre forme de règlement. Le possesseur de la carte PASS aura à mentionner en fin de formulaire toutes les indications de sa carte PASS, pour permettre à l'Association d'obtenir le paiement par la Région. En cas d'impossibilité d'obtenir un règlement de la Région, l'adhérent aura à effectuer le solde du règlement par les autres moyens mis à sa disposition.
- e) Les inscriptions effectuées après la fin du 1^{er} trimestre feront l'objet d'une tarification réduite spécifique qui sera affichée sur le site Internet. Les règlements fractionnés ne seront pas applicables, pas plus que les chèques vacances. L'adhérent aura la possibilité de payer par chèque, virement ou carte bancaire au moment de l'inscription.
- f) Une permanence reste accessible tous les jeudis (hors vacances scolaires) de 17H30 à 19H00 au bureau de GV LES NARCISSSES, 1 GRANDE RUE 69800 ST-PRIEST, pour traiter tous les cas particuliers, vous donner des explications et des conseils, et prendre les inscriptions pour tous ceux qui n'ont pas ou ne peuvent accéder facilement aux services en ligne.
- g) Validation de votre inscription : celle-ci ne sera acquise qu'après la réception de la totalité de votre paiement (par exemple les 3 chèques dans le cas d'un paiement fractionné).

4. Conditions particulières spécifiques aux activités :

- a) L'adhérent aux activités de GV LES NARCISSSES s'engage à respecter toutes les consignes spécifiques dans les différents cours qui m'ont été remises à l'inscription, pendant les cours ou mise en affichage dans les salles. (Les conditions spécifiques à la section Tonique et l'Aquagym sont incluses en fin de document pages 4 à 7)
- b) Pour toutes les activités, j'ai pris connaissance que GV Les Narcisses pourrait être amenée à limiter le nombre de participants dans un cours pour respecter les règles de sécurité (capacité de la salle, ...).
- c) L'adhérent doit être impérativement en règle avec la législation relative à la santé ; c'est-à-dire fournir un certificat médical tous les 3 ans confirmant son aptitude à la pratique des activités sportives et pour les périodes intermédiaires fournir son attestation santé ou effectuer la validation en ligne de l'attestation.
Lorsque le certificat médical est exigible, il devra être fourni avant la fin du 1^{er} trimestre.
- d) L'adhérent a pris connaissance du document m'indiquant toutes les modalités d'assurance de base et la possibilité de souscrire une option complémentaire "I.A SPORT+" de MAIF (capitaux plus élevés et prestations complémentaires) pour un montant de 14 € (une demande du document d'inscription est à faire auprès de votre association).
- e) L'adhérent autorise l'Association GV LES NARCISSSES à utiliser les prises de vues (photos, vidéos) réalisées pour la promotion de l'Association. Ces prises de vue pourront faire l'objet de publication sur tout support papier ou numérique tel que le site Internet, Elles ne seront pas utilisées à des fins commerciales. La cession à des tiers n'est pas autorisée

Bien sportivement

Votre Bureau de GV LES NARCISSSES / 12 juin 2019

REGLEMENT INTERIEUR SECTION TONIQUE

Article 1

1.1 ADHESION

Chaque personne doit se conformer aux modalités d'inscription soit en ligne sur le site www.gvnarcisses.fr soit à l'aide d'une fiche d'adhésion disponible au local de GV les Narcisses, 1 Grande Rue, 69800, Saint-Priest (Permanences au local chaque jeudi de 17h30 à 19h00 – hors vacances scolaires). Cette fiche doit être correctement remplie, entièrement complétée et signée. Les documents à fournir sont à joindre en même temps que la fiche accompagnée du paiement.

L'inscription ne sera validée qu'après réception du paiement et de l'enregistrement sur le site ou de la remise de la fiche d'adhésion avec ses documents annexes (certificat médical ,...)

- Paiement : le montant annuel global (licence et cours) est à régler en totalité le jour de l'inscription, par chèque ou chèques vacances (ANCV) ou Coupons Sport.

Un paiement avec étalement sur 3 mois est possible par la remise de 3 chèques, ceux-ci seront portés à l'encaissement suivant l'échéancier mentionné sur la fiche d'inscription.

- Pour les bénéficiaires du PASS' REGION, présentation de la carte. Un chèque de caution sera conservé par l'association et restitué lors du règlement effectué par la Région. En cas de non règlement par la Région, le chèque sera encaissé.
- Sur demande, une attestation ou une facture sera établie par GV les Narcisses.
- La liste des adhérents avec une inscription valide est affichée sur le panneau d'information dans le hall d'entrée de la salle « Radar ».

L'accès à la salle, ainsi que des vestiaires, toilettes, et parties annexes, est interdit à toute personne non-adhérente à la section TONIQUE.

- Toute adhésion réglée et enregistrée ne pourra être remboursée pour quelque motif que ce soit.*

1.2 ACCES AUX COURS

L'accès aux cours et en particulier à la salle et aux parties annexes ne peut s'effectuer qu'en présence de l'animateur(trice). Les adhérents doivent respecter les horaires affichés et ne pas perturber les cours par des arrivées ou des départs en dehors des horaires prévus.

Une séance d'essai est possible pour tout futur adhérent, sous réserve d'un accord d'un des responsables de l'Association et de la disponibilité concernant l'occupation de la salle.

En cas de surcharge pour certains cours, il est recommandé de modifier son horaire pour une période moins chargée.

L'accès aux cours est réservé aux personnes adultes et enfants de plus de 16 ans.

1.3 REGLEMENT SPECIFIQUE A LA SALLE CARDIO

Préambule :

Les adhérents de GV Les Narcisses section Tonique, peuvent bénéficier d'un accès libre aux 11 machines de la salle cardio, pendant les heures de cours.

Cette admission est une facilité accordée par l'Association à ses membres en complément des cours de Tonique proposés.

En aucun cas cette mise à disposition ne sera à considérer comme une obligation dans les prestations aux adhérents, cette mise à disposition gracieuse ne sera pas encadrée et chacun pourra en disposer librement et sous sa responsabilité dans la limite des règles définies ci-après :

1.3.1 ADMISSION

L'accès de la salle Cardio de la section Tonique est strictement réservé aux adhérents à jour de cotisation à la section Tonique, et titulaire d'une licence EPGV.

La période d'accès à la salle Cardio sera identique à celle des différents cours de la section Tonique.

En dehors des périodes de cours de la section Tonique, la salle sera fermée.

La salle cardio devra être libérée pour permettre sa fermeture dès la fin du dernier cours de Tonique, et il ne sera pas accepté que l'animatrice en charge de la fermeture de la salle soit retardée par un utilisateur. La personne responsable d'un retard ne sera plus autorisée à utiliser la salle.

1.3.2 TENUE ET DISCIPLINE

Tout adhérent utilisateur des machines doit être en tenue sportive (survêtement ou short de sport, t-shirt, baskets ou chaussures basses de sport).

Il doit être en possession d'une serviette personnelle, ainsi que tout produit relatif à l'hygiène. Les machines doivent rester propre, et tout manquement sera sanctionné par une exclusion.

Aucune nuisance sonore ne sera acceptée, ni téléphone portable.

1.3.3 UTILISATION DES MACHINES :

L'utilisation des différentes machines de cardio et de musculation se fera dans un cadre d'un usage normal, non compétitif.

L'adhérent veillera à en faire un usage correspondant à ses capacités.

En cas d'un incident sur l'une des machines, il devra le signaler immédiatement à l'animatrice du cours de Tonique, que ce soit d'ordre personnel ou d'ordre matériel.

En cas d'affluence, le nombre des machines étant limités, l'adhérent veillera à respecter un roulement dans leur utilisation et de ne pas dépasser une durée de 15 mn par appareil.

Article 2

2.1 HYGIENE

- Tout adhérent doit pratiquer en tenue sportive (survêtement ou short de sport, t-shirt, baskets ou chaussures basses de sport).
- L'accès à la salle des cours collectifs s'effectuera uniquement avec des chaussures de sport propres différentes de celles utilisées à l'extérieur. Le changement devra s'effectuer dans les vestiaires.
- Bonne hygiène corporelle.
- Serviette **OBLIGATOIRE** sur les tapis et autres équipements.

2.2 DISCIPLINE

2.2.1 INTERDICTIONS

- L'utilisation du téléphone portable dans la salle de sport est interdite, tout contrevenant s'expose à une exclusion temporaire, en cas de récurrence celle-ci pourra devenir définitive.
- Interdiction de tout signe ostentatoire de religion. GV Les Narcisses est une association laïque, ouverte à tous publics.
- Interdiction d'entreposer les sacs de sport ou autres dans les salles (sauf dérogation), ceux-ci doivent rester au vestiaire. Des casiers sont à la disposition pour les effets personnels. Ils peuvent être fermés par cadenas pendant les cours, mais devront être libérés tous les soirs (penser à se munir d'un cadenas).

Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

- Interdiction de manipuler ou modifier les installations (radio, matériel hi-fi, etc.). Elles sont sous la stricte responsabilité de l'Association. Toute dégradation constatée sera imputée à la personne fautive.

2.2.2 OBLIGATIONS

- Respect d'autrui et du matériel.
- Aucune nuisance sonore ne sera acceptée (cris, radio ou autre, ...)
- Respect des horaires d'ouverture et fermeture des locaux.
- Respect des horaires des cours collectifs en arrivant avant le début de ceux-ci (tout cours débuté ne doit pas être interrompu ni perturbé par des entrées et sorties intempestives). Tout retardataire pourra se voir refuser la participation au cours.
- Rangement du matériel après chaque utilisation.
- Interdiction d'emporter à l'extérieur le matériel mis à la disposition des adhérents.

2.3 SECURITE

- Utiliser le matériel dans les conditions de sécurité prévues.
- Laisser libre d'accès les issues de secours et les entrées de salles.
- Ne pas ouvrir inutilement les issues de secours.
- Le port des baskets est obligatoire dans toutes les séances excepté les cours de Pilates et de Stretching.

2.4 RADIATION

Tout adhérent ou adhérente ne respectant pas le présent règlement verra sa radiation prononcée par le Conseil d'administration de l'Association.

Le Conseil d'Administration de GV Les Narcisses

AQUA'GYM

REGLEMENT INTERIEUR AQUA'GYM

1.1 QUELQUES REGLES A RESPECTER (Extraits du règlement de la piscine du Caneton)

1. Je n'arrive pas à la piscine trop tôt : 11 H ou 16 H selon votre cours.
2. Je vais dans le vestiaire à 11H 05 ou 16 H 05.
3. Je laisse mon sac dans le vestiaire et je passe côté sanitaire avec mon bonnet et ma serviette.
4. Puis, je passe sous la douche et je laisse mes chaussures de piscine avant le pédiluve, puisque celles-ci par mesure d'hygiène sont interdites sur le bassin.
5. Utiliser uniquement les douches et WC réservés à l'association GV les Narcisses.
6. Quand le maître-nageur m'en donne l'autorisation, je vais au bassin en passant dans le pédiluve.
7. Je respecte les maîtres-nageurs et les référents GV les Narcisses, je ne discute pas les règles, sinon je m'expose à l'exclusion du cours.

Par ailleurs, le Règlement Intérieur de la Piscine du Caneton s'applique aux participants des cours d'Aqua'Gym GV les Narcisses.

1.2 RADIATION

Tout adhérent ou adhérente ne respectant pas le présent règlement verra sa radiation prononcée par le Conseil d'administration de l'Association.

Le Conseil d'Administration de GV Les Narcisses